

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2026/56 du 12 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 49

Quorum : 25

Présents : 44

Absents : 5

Votants : 44

-dont « pour » : 44

-dont « contre » : 0

-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Clermont-Pouyguillès, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 06 mai 2026.

Présents : M. Esterez, S. Weisz, JN Jammet, P. Cano, S. Rocq, L. Aguer, C. Ambroziewicz, F. Lafforgue, P. Almanza, E. Vergez (suppléant R. Sassoli), F. Dupouey, P. Laprebende, S. Lucantis (suppléante C. Abadie), JM Castay, V. Cyriaque, S. Lahille, F. Thiot, Y. Abadie, D. Tugaye, P. Baron, C. Salles, M. Doney, N. Bailly, J. Bourgade, JC Verdier, S. Montero (suppléant JC Laborie), N. Lartigue, F. Monserrat, L. Soriano, M. Couget, JM Laffitte, P. Charlier, J. Puch-Nedellec, S. Robert, D. Jové, F. Gouzenne, C. Verdier, JM le Mao, H. Tujague, J. Bernichan, M. Despau, J. Lary, M. Moura, P. Podlaziwicz

Absents excusés : M. Ulian, A. Bayle, C. Bonnassies, C. Mailhos, A. Zapatero

Secrétaire de séance : S. Lahille

Objet : Désignation représentants à la conférence intercommunautaire de l'Entente Astarac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°2021-64 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne en date du 9 décembre 2021, portant constitution d'une entente intercommunautaire Astarac entre les Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers ;

L'Entente Astarac permet la création d'une dynamique coopérative d'échanges et de développement sur les thématiques de la transition énergétique, la promotion touristique, la santé, l'habitat et la mobilité.

Madame la Présidente rappelle que l'Entente Astarac coordonne ces actions via une conférence intercommunautaire, conformément aux dispositions de l'article L 5221-2 du code général des collectivités territoriales. La conférence est composée de trois commissions constitutives, une par EPCI.

Chaque commission constitutive est composée de trois membres désignés par l'organe délibérant de son EPCI. Les EPCI ont convenu d'associer aux réunions de la conférence intercommunautaire, une commission élargie d'élus, à savoir 4 élus par EPCI désignés par l'organe délibérant de chaque EPCI.

Madame la Présidente fait appel à candidature pour la conférence intercommunautaire : Mme Céline SALLES, M. Christian VERDIER, M. Cédric AMBROZIEWICZ proposent leur candidature.

Madame la Présidente fait appel à candidature pour la commission élargie : M. Philippe BARON, Mme Martine COUGET, Mme Sylvie ROCQ, M. François THIROT proposent leur candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER pour la commission constitutive de la conférence intercommunautaire :

- Mme Céline SALLES
- M. Christian VERDIER.
- M. Cédric AMBROZIEWICZ

- DE DÉSIGNER pour la commission élargie de la conférence intercommunautaire :

- M. Philippe BARON
- Mme Martine COUGET
- Mme Sylvie ROCQ
- M. François THIROT.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.